

**Note de synthèse**  
**Les violences envers les enfants dans le Perche ornais**  
**Une approche par les réseaux personnels de la parentalité en difficulté**

**Dominique Beynier, Professeur de sociologie, Université de Caen-Normandie**  
**Gillonne Desquesnes, Maître de conférences en sociologie, Université de Caen-Normandie**  
**Annie Lochon, Doctorante en sociologie, Université de Caen-Normandie**

Le projet de recherche proposé par le Centre d'études et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV), équipe d'accueil 3918 de l'université de Caen Normandie, à l'appel d'offres de l'Observatoire national de l'enfance en danger intitulé « *Les maltraitances en 2013 : Comprendre les évolutions (conceptuelles, cliniques, juridiques, professionnelles...) pour mieux y répondre* », s'appuie sur une recherche-action commandée par le Conseil départemental de l'Orne. La commande a pour origine le malaise ressenti par les travailleurs sociaux d'une antenne de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche, celle de Bellême, face au constat d'une augmentation des cas de violences sexuelles envers les enfants. A ce constat s'ajoute un sentiment plus diffus d'une augmentation des cas de violences envers les enfants sur ce territoire. Composé de professionnels d'institutions diverses et de l'Ecomusée du Perche, le Comité de pilotage mis en place a confié au CERReV la réalisation de cette recherche. L'objectif est de comprendre le sens de ce qui est présenté comme une augmentation des cas de violences intrafamiliales (envers les enfants) dans cette circonscription. Il est aussi attendu des préconisations en matière de pratiques d'accompagnement des familles à destination des travailleurs sociaux. Cette commande faite au CERReV constitue une opportunité intéressante pour la poursuite de nos propres travaux visant à explorer et à comprendre les réseaux personnels, autrement dit le « *petit monde* » qui constitue l'entourage des familles où se produit la violence envers les enfants, et les ressources qui y circulent.

Cette recherche s'est organisée autour de trois axes. Le premier s'attache à comprendre le sens de ce qui est présenté comme une augmentation des cas de violences envers les enfants sur le territoire. La loi 2007 réformant la protection de l'enfance comprend des changements sémantiques majeurs : les termes « maltraitance » et « mauvais traitements » sont remplacés par les vocables de « situations de danger » et de « risque de danger », ce qui signifie que la maltraitance se trouve englobée dans le danger, terme non défini par la loi et qui peut être entendu dans un sens particulièrement élargi. La loi introduit aussi les critères de « développement de l'enfant » pour compléter la notion de danger et remplace les signalements par les Informations préoccupantes (IP) dorénavant évalués par une Cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des situations de mineurs en danger et en risque de danger. Nous avons ainsi posé l'hypothèse selon laquelle la dernière loi réformant la protection de l'enfance aurait une incidence tant sur les définitions que les pratiques de repérage et de comptage des situations de maltraitance par les professionnels, ce qui

permettrait de mieux comprendre la supposée augmentation des cas de violences envers les enfants. De plus, depuis l'instauration des informations préoccupantes, leur nombre est en augmentation mais cet accroissement des IP ne reflèterait pas pour autant une augmentation des cas de maltraitance. L'augmentation des IP reflèterait plutôt une acceptation de moins en moins importante d'une « non-bienveillance » des enfants.

Le deuxième axe de recherche vise à cartographier et à comprendre l'environnement social des familles où se produit la maltraitance et/ou la négligence à partir de l'analyse des réseaux sociaux (*Social network analysis*) et en particulier des réseaux personnels (*personal network*), approche développée dans les travaux de Barnes, Bott et Mitchell. Outre l'intégration sociale des familles et les caractéristiques structurales de leur réseau de relations, nous nous intéressons aux ressources qui circulent dans ces configurations, en particulier au soutien social (*social support*). Cette notion de soutien social, adossée à celle de réseau social, a été développée dans une série de travaux menés par des médecins dans les années 1970 qui cherchaient à mettre en évidence les effets positifs des relations sociales sur la santé des individus. En matière de maltraitance, les recherches déjà anciennes de Salzinger et *al.* (1983), ont montré que le réseau réduit le stress en cas d'évènements difficiles et plus largement dans la vie quotidienne. Il a aussi deux autres fonctions importantes : celle de transmission des attitudes, des valeurs, des normes (en matière d'élevage et d'éducation des enfants) et celle de *feedback*, renvoyé par les membres, qui assure un renforcement du comportement, dans un sens positif ou négatif. Les travaux plus récents de Coohy ont montré que la taille du réseau personnel et la qualité des relations sont les deux caractéristiques qui distinguent les mères « maltraitantes » des autres. D'après les résultats de ses recherches, ces femmes ont moins de membres dans leur réseau personnel et des relations plus pauvres (estimées moins positives et « soutenantes »). Elles reçoivent moins de soutien émotionnel et d'aide dans leurs tâches éducatives. Suite à nos travaux antérieurs, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle les réseaux personnels des familles de ce territoire se caractérisent par des réseaux disloqués dont le soutien social est faible.

Enfin le troisième et dernier axe de la recherche a pour objet, à partir de la restitution des résultats de l'enquête et en collaboration avec les acteurs volontaires de la protection de l'enfance du territoire, une réflexion sur l'évolution des pratiques et des postures professionnelles.

La méthodologie d'enquête s'est appuyée sur plusieurs techniques : pour l'axe 1 : 50 entretiens semi-directifs avec les professionnels impliqués de près ou de loin dans la protection de l'enfance afin de mettre à jour leur définition du danger, du risque, leurs représentations de la maltraitance, de ses causes, de son repérage, du traitement des informations par la CRIP ; recueil de données chiffrées sur les années 2008-2012 et consultation de dossiers. Pour l'axe 2 : 20 interviews directives de familles volontaires et suivies en protection de l'enfance. Elles étaient interrogées dans un premier temps sur leur histoire et contexte de vie puis dans un second sur leur réseau de relations, leurs pratiques de sociabilité et leurs liens de soutien. Pour

l'axe 3 : réalisation de réunions-discussions avec les professionnels impliqués dans l'étude et désireux de réfléchir aux postures professionnelles et aux pratiques à développer.

Les données chiffrées recueillies émanent de diverses institutions. Les données du service social de l'Inspection académique de l'Orne montrent sur le secteur de Mortagne au Perche une hausse des IP ayant pour motif les violences envers les enfants entre 2008 et 2012. Cependant, de manière générale, on note que les cas de violences signalées par l'Education nationale sont en hausse également dans les autres secteurs géographiques. Les chiffres fournis par la Gendarmerie nationale (fichier 4001) montrent sur le secteur de Mortagne-au-Perche des violences sexuelles sur mineurs (pas forcément commis par un membre de la famille) plus nombreuses que sur les autres secteurs. Les IP traitées par le Conseil départemental sur la même période, pour lesquelles il n'existait pas de fichier informatisé comprenant le motif de l'IP, montrent une augmentation des IP pour le secteur de Mortagne au Perche en 2009 et 2010 avant une baisse en 2011 et 2012. Faute d'avoir obtenu les tableaux de bord des tribunaux et face à ce recueil partiel de données (absence de données informatisées comprenant les motifs sur les mêmes années pour les autres secteurs géographiques et fichier incomplet des signalements judiciaires), nous ne pouvons valider la thèse d'une augmentation de la maltraitance sur le Perche ornais ni celle d'un territoire où se produirait plus de maltraitance qu'ailleurs. L'augmentation des IP en 2009 est plutôt un artefact : 2009 est l'année de mise en place de la CRIP et 2010 l'année entière de fonctionnement de cette instance.

Les professionnels ont majoritairement l'impression que les demandes d'enquêtes par la CRIP augmentent, ils ne distinguent pas forcément la maltraitance du danger et le risque de danger demeure un vocable qui ne fait pas consensus. Les définitions qu'ils donnent de la maltraitance sont variées, elles renvoient le plus souvent à la violence soit physique, soit psychologique. Cette dernière a une acception large et pourrait englober la plupart des situations familiales rencontrées. Les professionnels rangent aussi dans la maltraitance les conséquences des séparations conjugales et tous les comportements perçus comme non conformes ou manquant à la fonction parentale. Leurs explications renvoient d'abord aux relations dans le couple et/ou dans la famille et aux diverses caractéristiques de celle-ci. Ils évoquent toujours une cause familiale aux comportements de l'enfant, chez lui comme à l'école. Ils la repèrent, en s'appuyant sur leur expérience et les échanges avec les pairs, grâce à un ensemble de signes qui prennent sens (Serre, 2009). Les autres termes et instances introduits par la loi 2007 demeurent encore relativement méconnus.

Les réseaux de relations personnelles portent les marques des trajectoires individuelles chaotiques et des évènements de vie difficiles souvent cumulés (violences subies durant l'enfance, placement, séparations et violences conjugales, absence d'emploi, problèmes d'alcool, etc.). Les réseaux personnels obtenus présentent des formes diverses et nous ne pouvons conclure à une uniformité de structure. Les réseaux denses et de taille restreinte sont associés avec les négligences et la présence de handicap chez le parent comme chez l'enfant. Ces réseaux contiennent des membres choisis de la parentèle (les brouilles

familiales sont nombreuses), des amis en nombre variable, de manière ponctuelle des collègues et des intervenants sociaux. Certains d'entre eux contiennent aussi des personnes importantes mais décédées. Un personnage nouveau apparaît, absent dans nos travaux antérieurs, c'est le voisin, avec qui les liens sont multiplexes et dont on peut penser qu'il demeure le représentant de la communauté villageoise d'autrefois (Mendras). La sociabilité reste interne, tournée vers la vie du foyer, la participation aux associations est peu fréquente, certains déclarent se sentir seuls mais on ne peut affirmer que toutes les familles sont socialement isolées.

Les interviewés reportent pour la grande majorité d'entre eux peu de soutien de la part des personnes qui comptent. Il existe du soutien institutionnel (pour l'aide morale, la confiance et les conseils) qui se cumule avec l'aide des proches souvent insuffisante. Les réseaux de soutien les plus pauvres sont en lien avec les négligences et la question du handicap chez les parents comme chez les enfants et des plurimaltraïtances. Les réseaux les plus soutenant ne sont pas en lien avec une forme déterminée de maltraitance, on note que la diversification des rôles y est plus importante. Le soutien social reçu, dans tous les domaines, émane en premier lieu des amis, qui sont les personnages centraux en termes de soutien. Notre échantillon se particularise par des aides reçues qui émanent prioritairement du secteur hors famille. C'est aux amis encore que le soutien social est majoritairement donné. Les parents ne semblent pas vraiment présenter pour *ego* une figure de soutien contrairement aux résultats habituels. Il en est de même pour les frères et sœurs. C'est majoritairement avec les membres de leur famille restreinte que les personnes sont fâchées et/ou en colère. De façon générale, les relations familiales demeurent instables, complexes, ambivalentes et conflictuelles, ce qui limite le soutien familial vu comme la « *forme élémentaire de solidarité* » écrit Pitrou. S'il apparaît une faiblesse du soutien social reçu, l'aide échangée dans ces réseaux est aussi peu élevée. Les relations d'aide avec les membres significatifs de leur réseau manquent de réciprocités. Enfin, les résultats interrogent la nature du lien conjugal. Les personnes en couple n'estiment pas toutes recevoir du soutien moral de leur partenaire ni lui en donner, or le soutien conjugal mutuel constitue une protection en toutes circonstances.

Lors de la restitution des résultats de cette recherche aux professionnels, trois pistes d'actions ont été retenues : la création de groupe de parole pour les parents, l'appropriation de « l'outil réseau » pour accompagner les familles et une restitution dans un but pédagogique des résultats sur les réseaux personnels est envisagée.